

CADRE DE RÉFÉRENCE



EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE

COLLECTION
INSTITUT UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

Québec 

Rédaction

René-André Brisebois, agent de planification, de programmation et de recherche, Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD), Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

En collaboration avec Chantal Fredette, Ph. D. criminologie, professionnelle contractuelle pour l'IUJD.

Révision

C'est-à-dire

Infographie

La boîte de Pandore

Remerciements

Nous tenons à remercier chacune des personnes suivantes pour leurs précieux commentaires qui ont permis de bonifier le présent document :

Martin Pelletier, chef de module, structure Fugue, sexo, toxico, CCSMTL

Nathalie Gélinas, agente de planification, de programmation et de recherche, IUJD, CCSMTL

Marie-Pierre Joly, agente de planification, de programmation et de recherche, IUJD, CCSMTL

Mathilde Turcotte, chercheure établissement, IUJD, CCSMTL

Anne Wittevrongel, psychologue et formatrice sur l'entretien motivationnel, MINT

Mélessandre Gagnon-Lemieux, intervenante, En Marge 12-17

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2021

ISBN : 978-2-550-89420-9 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-89421-6 (PDF)

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021. Bibliothèque et Archives Canada, 2021

Citation suggérée : Brisebois, R-A. et Fredette, C. (2021). *Cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle*.

Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Pour plus d'information concernant nos outils et nos publications, vous pouvez consulter notre site Web au www.iujd.ca.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
L'exploitation sexuelle	3
Quelques définitions	3
La prostitution	3
Le proxénétisme	4
L'exploitation sexuelle	4
La traite des personnes	5
La marchandisation des services sexuels	5
L'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle	8
Les facteurs de vulnérabilité et les méfaits	10
Mettre fin au cycle de l'exploitation sexuelle	10
La nécessité d'intervenir efficacement	11
Les approches cliniques prometteuses	12
Le modèle transthéorique du changement	14
L'entretien motivationnel	16
La réduction des méfaits	21
La prévention de la rechute	21
Agir, de l'engagement au changement	22
Y'a pas d problèmes... ou si peu	23
Des problèmes ? Vraiment pas d problèmes	24
Des problèmes ? Y'a que ça...	24
Des problèmes ? J'en peux pus, faut qu'ça change	25
C'est assez... Je change...	26
Conclusion	29
Références bibliographiques	30

PRÉAMBULE

L'exploitation sexuelle est une des diverses formes de la violence exercée envers autrui. Elle implique des personnes qui profitent de la vulnérabilité d'autres personnes afin d'en tirer des avantages, souvent pécuniaires. Elle se manifeste de multiples façons et engage des rapports asymétriques entre ses acteurs, qu'il s'agisse des exploitateur(-trice)s (ou proxénètes), des exploité(e)s (ou personnes qui marchandent leurs services sexuels) ou des client(e)s (ou personnes qui achètent les services sexuels d'une autre personne).

Si la majorité des proxénètes sont des hommes et que ce sont davantage les femmes qui marchandent leurs services sexuels, les premiers ne sont pas à l'abri d'être exploités, et les secondes peuvent aussi exploiter sexuellement d'autres personnes. L'exploitation sexuelle n'a pas de genre ni d'identité ou d'orientation sexuelle spécifique.

Mettre fin à un parcours d'exploitation sexuelle est complexe, malgré la volonté de le faire, et comporte de nombreux allers-retours. Il exige une guérison physique et une reconstruction psychologique et sociale. Les services aux personnes exploitées sexuellement doivent favoriser le rétablissement en leur permettant de reprendre du contrôle sur leur vie, de faire des choix et d'exercer leur pouvoir d'agir.

Or, si toutes et tous s'entendent sur la nécessité de protéger les personnes exploitées sexuellement, la manière d'y arriver ne fait pas l'unanimité. Quiconque intervient en matière d'exploitation sexuelle se heurte aux multiples enjeux conceptuels, moraux, sociaux, légaux et cliniques que soulève l'intervention auprès des personnes qui marchandent leurs services sexuels. Non seulement les services rendus reposent davantage sur la philosophie d'intervention ou l'intuition des intervenant(e)s plutôt que sur des pratiques fondées sur des données probantes, mais ils sont souvent offerts de manière discontinue, non concertée et adaptée aux besoins des prestataires plutôt qu'à leurs bénéficiaires.

Le présent cadre de référence vise à définir les paramètres de l'intervention auprès des personnes engagées dans un parcours d'exploitation sexuelle, qu'elles soient mineures ou adultes, hommes, femmes ou trans. Les principaux termes utilisés pour décrire l'exploitation sexuelle sont d'abord définis, suivis d'un rappel du processus d'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle et d'une brève description des facteurs de vulnérabilité et des méfaits qui y sont associés. Puis sont présentés les approches et les principes qui guident la présente proposition d'un cadre commun d'intervention, ainsi que les stratégies préconisées à chacune des étapes du cycle d'engagement et de désistement¹ dans un parcours d'exploitation sexuelle.

1 Dans le présent document, l'emploi du terme « désistement » fait référence à un processus qui vise la sortie du milieu de la prostitution, l'abandon de la marchandisation des services sexuels ou l'arrêt de la situation d'exploitation sexuelle.

L'EXPLOITATION SEXUELLE

L'exploitation sexuelle est sans contredit une préoccupation sociale importante, en raison de la violence qu'elle implique, de la vulnérabilité des personnes qui empruntent son parcours et des relations inégales qui lient ses protagonistes, soit les exploiteur(-trice)s (ou proxénètes), les exploité(e)s (ou personnes qui marchandent leurs services sexuels) et les client(e)s (ou personnes qui achètent les services sexuels d'une autre personne).

Il est toutefois difficile de brosser un portrait précis de l'ampleur de l'exploitation sexuelle au Québec, comme ailleurs dans le monde. Le contexte d'illégalité et de clandestinité, la réprobation sociale, l'organisation de l'industrie du sexe et l'accès limité au milieu tant pour les chercheur(-se)s que pour les intervenant(e)s sont au nombre des facteurs qui rendent l'exercice difficile. Il est néanmoins possible d'en définir les principaux concepts et de décrire globalement le profil et la trajectoire des personnes qui s'engagent dans un parcours d'exploitation sexuelle.

Quelques définitions

Les termes « exploitation », « exploiteur(-trice) » et « exploité(e) » sont sujets à de multiples débats parce qu'ils englobent une variété de manifestations et de protagonistes hétérogènes. Les termes « prostitution », « proxénétisme », « exploitation sexuelle » et « traite des personnes » sont généralement utilisés pour décrire le phénomène de la marchandisation des services sexuels.

La prostitution

Hanigan² définit la prostitution comme étant « le fait de pratiquer des activités sexuelles en échange de biens ou services et prioritairement pour des motifs autres que ses propres besoins sexuels et affectifs ».

Si la prostitution des personnes mineures a toujours été proscrite au Canada, l'échange de services sexuels contre rémunération entre personnes majeures n'a jamais été illégal. En décembre 2013, la Cour suprême du Canada déclarait toutefois inconstitutionnelles les trois infractions suivantes : tenir une maison de débauche à des fins de prostitution ou se trouver dans une telle maison, vivre des produits de la prostitution et communiquer dans un endroit public dans le but de se livrer à la prostitution. En réponse à l'arrêt *Bedford*³, le projet de loi C-36, entré en vigueur un an plus tard, a criminalisé l'achat de services sexuels, de sorte que la prostitution est devenue *de facto* illégale. Elle ne peut être pratiquée sans qu'au moins l'une des personnes impliquées, le (la) client(e), se trouve dans l'illégalité.

Toutefois, il importe de souligner que les personnes qui marchandent leurs propres services sexuels et en font la publicité bénéficient d'une immunité, au sens légal du terme. Par conséquent, elles ne peuvent pas être poursuivies en vertu de l'article 286.5 du Code criminel canadien⁴.

Sur le plan légal, les délits de prostitution sont regroupés sous le vocable « marchandisation des activités sexuelles⁵ ». Ainsi, les articles 286.1(1) et 286.1(2) du Code criminel canadien⁶ définissent l'obtention de services sexuels moyennant rétribution comme suit :

Toute personne qui, en quelque endroit que ce soit, obtient, moyennant rétribution, les services sexuels d'une personne [de plus ou de moins de 18 ans] ou communique avec quiconque en vue [d'en] obtenir, moyennant rétribution.



2 Hanigan, P. (1990). *La jeunesse en difficulté : comprendre pour mieux intervenir*. Québec, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec, p. 110.

3 Du nom de M^{me} Terri-Jean Bedford, qui, avec M^{mes} Amy Lebovitch et Valerie Scott, a intenté une poursuite contre le gouvernement du Canada afin de faire déclarer inconstitutionnelles certaines infractions relatives à la prostitution. Ces femmes marchandaient elles-mêmes leurs services sexuels.

4 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-65.html#docCont>

5 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-64.html#h-117627>

6 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/index.html>

De plus, les articles 286.2(1) et 286.2(2) criminalisent l'obtention d'un avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels :

Toute personne qui « bénéficie d'un avantage matériel, notamment pécuniaire, qu'il sait provenir ou avoir été obtenu, directement ou indirectement », de l'obtention de services sexuels d'une personne de plus ou de moins de 18 ans moyennant rétribution.

La preuve qu'une personne vit ou se trouve habituellement en compagnie de quelqu'un qui, moyennant rétribution, offre ou rend des services sexuels prouve, sauf indication contraire, qu'elle bénéficie d'un avantage matériel provenant de tels services⁷.

Le proxénétisme

Le proxénétisme est communément défini comme le fait de favoriser la prostitution d'autrui ou de tirer des revenus de la prostitution d'autrui. Sur le plan légal, les articles 286.3(1) et 286.3(2) du Code criminel canadien⁸ définissent le proxénétisme comme suit :

Toute personne qui « amène une autre personne âgée [de plus ou de moins de 18 ans] à offrir ou à rendre des services sexuels moyennant rétribution ou, en vue de faciliter une telle infraction [...], recrute, détient, cache ou héberge une personne qui offre ou rend de tels services moyennant rétribution, ou exerce un contrôle, direction ou influence sur [ses] mouvements. »

L'exploitation sexuelle

Selon le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec⁹ :

« À travers ses multiples manifestations, l'exploitation sexuelle implique généralement une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage. »

Cette définition est également celle qu'a retenue la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM) du gouvernement du Québec¹⁰, dont le rapport a été déposé à l'Assemblée nationale le 3 décembre 2020.

Sur le plan légal, l'article 153(1) du Code criminel canadien¹¹ définit l'exploitation sexuelle comme suit :

Toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'un[e] adolescent[e] [personne âgée d'au moins 16 ans, mais de moins de 18 ans], à l'égard de laquelle l'adolescent[e] est en situation de dépendance ou qui est dans une relation où elle exploite l'adolescent[e] et qui, à des fins d'ordre sexuel, (a) touche, directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps de l'adolescent[e] ou (b) invite, engage ou incite un[e] adolescent[e] à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet.

Au sens du Code criminel canadien, l'exploitation sexuelle ne concerne donc que les personnes âgées de 16 à 18 ans. En revanche, une personne « qui, à des fins d'ordre sexuel, invite, engage ou incite un enfant âgé de moins de 16 ans à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet » peut être accusée d'incitation à des contacts sexuels en vertu de l'article 152.

Au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)¹², l'exploitation sexuelle est considérée comme une situation d'abus sexuels en vertu de l'article 38(d), sans toutefois être définie explicitement :

7 Code criminel du Canada, article 286.2(3) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/index.html>).

8 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/index.html>

9 Secrétariat à la condition féminine (2016). *Les violences sexuelles, c'est non*. Québec, Québec : Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec.

10 Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM), décembre 2020. Québec, Québec : Assemblée nationale du Québec, Gouvernement du Québec.

11 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/index.html>

12 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/P-34.1>

« La sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis [lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abus sexuels, c'est-à-dire lorsqu'il] subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne [ou lorsqu'il] encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant un risque sérieux d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne, et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. »

La traite des personnes

Selon le protocole de Palerme adopté par les Nations Unies¹³, la traite des personnes est définie comme le fait de recruter, de transporter, de transférer, d'héberger ou d'accueillir des personnes au moyen de menaces, d'usage de force ou d'autres formes de contraintes comme l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou l'abus de pouvoir à des fins d'exploitation.

Sur le plan légal, les articles 279.01(1) et 279.011(1) du Code criminel canadien¹⁴ définissent la traite de personnes en ces termes :

Toute personne qui recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne [de plus ou de moins de 18 ans], ou exerce un contrôle, direction ou influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation [...]. [Une] personne en exploite une autre si elle l'amène à fournir – ou à offrir de fournir – son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît.

La preuve qu'une personne qui n'est pas exploitée vit avec une personne exploitée ou se trouve habituellement en sa compagnie prouve, sauf attestation contraire, qu'elle exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements de cette personne en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation¹⁵.

La marchandisation des services sexuels

Le présent cadre de référence privilégie les termes « exploitation sexuelle » et « marchandisation des services sexuels » dans la mesure où ils illustrent la relation asymétrique qui unit les personnes qui tirent des avantages d'autres personnes au sein de l'industrie du sexe. De plus, la sémantique de ces expressions permet d'englober les infractions relatives à la prostitution juvénile (art. 286.1(2) C.cr.) et à la traite des personnes (art. 279.01(1) et 279.011(1) C.cr.)¹⁶ définies préalablement. Elle permet aussi d'y inclure l'infraction de pornographie juvénile définie comme suit à l'article 163.1(1) du Code criminel canadien :

Toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques [...] où figure une personne âgée de moins de 18 ans ou présentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite [...] ou] dont la caractéristique dominante est la représentation, dans un but sexuel, d'organes sexuels ou de la région anale d'une personne âgée de moins de 18 ans, [ainsi que] tout écrit, toute représentation ou tout enregistrement sonore qui préconise ou conseille une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans [...]; tout écrit dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans [...] et] tout enregistrement sonore dont la caractéristique dominante est la description, la présentation ou la simulation, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans.

13 Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (<https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/static-files/trafficking/savoir.htm>).

14 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/index.html>

15 Code criminel du Canada, article 279.01(3) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/index.html>).

16 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>

Par ailleurs, le sens légal accordé aux termes « exploitation sexuelle » et « marchandisation des services sexuels » permet d'y inclure aussi le tourisme sexuel, lequel peut être défini comme tout déplacement à l'étranger visant, entre autres, à obtenir des relations sexuelles moyennant rétribution¹⁷. Bien que le tourisme sexuel ne constitue pas à proprement parler une infraction, le Code criminel canadien prévoit néanmoins que tout(e) citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e) auteur(e) à l'étranger d'une infraction d'ordre sexuel¹⁸ envers une personne mineure qui est interdite en vertu de ses dispositions est réputé(e) l'avoir commise au Canada¹⁹.

Enfin, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales constitue certes une forme de violence sexuelle, mais elle doit être distinguée de l'abus sexuel en raison du caractère particulier du processus qui mène une personne à marchander ses services sexuels. Elle prend des décisions qui lui permettent d'obtenir une certaine gratification, qu'elle soit d'ordre matériel, financier ou affectif. Et même lorsque cette marchandisation bénéficie à une tierce partie (p. ex., au proxénète), il n'en demeure pas moins que la personne peut en tirer certains avantages. C'est précisément cette quête de gratification qui peut nous aider à analyser la marchandisation de services sexuels sous l'angle d'une forme de dépendance (*addiction*). Au départ, la personne anticipe des avantages à marchander ses services sexuels sans nécessairement en connaître les conséquences. Ensuite, elle peut rester dans cette voie pour différentes raisons, soit parce qu'elle y est contrainte, parce qu'elle n'y voit aucune autre solution possible ou parce que la situation lui procure encore des avantages. Il faut donc se rappeler qu'en intervention, la personne fait des choix qui l'amènent à échanger ses services sexuels moyennant rétribution et que, malgré les différents risques associés à ce parcours, ce sont souvent les gains ou les bénéfices qui expliquent le maintien de la situation d'exploitation sexuelle.

17 Colin, A. (2012). L'imaginaire géographique du tourisme sexuel. *Cairn.info*, 2(76): 16-39.

18 Avoir des contacts sexuels avec une personne de moins de 16 ans (art. 151), inciter quiconque à avoir des contacts sexuels avec une personne de moins de 16 ans (art. 152), exploiter sexuellement une personne âgée de 16 à 18 ans (art. 153), commettre un inceste (art. 155), utiliser la force pour inciter autrui à commettre un acte de bestialité (art. 160(2)), commettre un acte de bestialité en présence d'une personne de moins de 16 ans ou inciter celle-ci à le faire (art. 160(3)), produire, distribuer ou posséder du matériel obscène (art. 163.1), servir d'entremetteur(-se) pour un enfant (si père, mère, tuteur, tutrice) afin qu'il commette des actes sexuels interdits (art. 170), tenir une maison qui permet des actes sexuels interdits (art. 171), rendre accessible du matériel sexuellement explicite à une personne de moins de 18 ans (art. 171.1), s'entendre avec un tiers pour commettre une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'une personne de moins de 18 ans (art. 172.2), commettre une action indécente (art. 173) et enlever une personne âgée de moins de 16 ans (art. 286.1).

19 Art. 4(4.1) C.cr. (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-3.html#docCont>).





L'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle

Élaboré à l'origine pour comprendre l'adoption et le désistement des activités prostitutionnelles en contexte de gang, le processus d'engagement conceptualisé par Fleury et Fredette (2002)²⁰ est utile pour comprendre plus largement le parcours d'exploitation sexuelle. Divisé en huit étapes, il favorise l'adoption d'attitudes susceptibles de prévenir l'exploitation sexuelle et d'agir auprès des personnes exploitées en respectant leur rythme et leur expérience.

²⁰ Fleury, E., et Fredette, C. (2002). *Guide d'accompagnement et d'animation de la bande dessinée Le silence de Cendrillon*. Québec, Montréal : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.



Anticipation des avantages

Dès ses premiers contacts avec les acteur(-trice)s de l'industrie du sexe, exploité(e)s ou exploiteur(-trice)s, la personne prend conscience des bénéfices de marchander ses services sexuels. Au stade de l'anticipation des avantages, elle entrevoit les possibilités de répondre à ses besoins de sécurité, d'affection, d'appartenance et de reconnaissance, en plus d'obtenir des gratifications matérielles, plutôt que de voir les dangers auxquels elle pourrait s'exposer.

Au stade de l'implication et de l'engagement, la personne verbalise certains malaises, sans toutefois être en mesure d'énoncer clairement ce qui la perturbe. En réaction, elle peut être tentée de décrire les activités auxquelles elle participe avec détachement. Elle peut aussi être tentée d'insister sur le fait qu'elle marchande ses services sexuels volontairement, ce qu'elle juge faire de manière autonome.



Implication Engagement



Lune de miel

Lors de la lune de miel, la personne est exclusivement centrée sur les gains et les bénéfices de la marchandisation de ses services sexuels. Elle minimise, voire nie, ses désavantages, ses méfaits et ses risques. Elle déploie beaucoup d'énergie à taire toutes formes de malaises pour se concentrer exclusivement sur les avantages que lui procure la marchandisation de ses services sexuels.

À l'inverse de ce qui se passe pendant la lune de miel, la personne plongée dans une situation de crise est exclusivement centrée sur les méfaits de la marchandisation de ses services sexuels. Elle reconnaît ses dangers et prend conscience de ses conséquences sur sa santé physique, psychologique et sociale. Elle minimise, voire nie, les bénéfices qu'elle a pu en tirer. La marchandisation de ses services sexuels ne satisfait plus ses besoins. C'est une période de déséquilibre caractérisée par l'anxiété et la peur.



Situation de crise



Réflexion Dilemme

Au stade de la réflexion et du dilemme, la personne ressent le besoin d'améliorer sa situation. Bien qu'elle anticipe les pertes et les coûts associés au fait de mettre fin à la marchandisation de ses services sexuels, elle est tout de même en mesure d'en cerner les gains et les bénéfices. Elle demeure toutefois ambivalente, craignant autant d'arrêter que de poursuivre son parcours d'exploitation sexuelle.

Au stade de la coupure et de la distance, la personne est prête à changer. Elle clarifie et détermine ses décisions. Elle applique les stratégies retenues, modifie son style de vie et change de comportement. Les difficultés sont toutefois présentes, parfois même importantes. Elle doit demeurer prudente puisque les tentations sont encore nombreuses de marchander de nouveau ses services sexuels.



Coupure Distance Arrêt des activités



Reprise des activités

La reprise des activités peut être momentanée ou prolongée. Les va-et-vient entre chacune des étapes sont normaux et ne doivent surtout pas être considérés comme des échecs ni comme des preuves de mauvaise volonté. De nombreuses tentatives sont nécessaires avant de rompre définitivement avec l'industrie du sexe.

Les facteurs de vulnérabilité et les méfaits

Si la majorité des proxénètes sont des hommes et que ce sont davantage les femmes qui marchandent leurs services sexuels, les premiers ne sont pas à l'abri d'être exploités, et les secondes peuvent aussi exploiter sexuellement d'autres personnes. L'exploitation sexuelle n'a pas de genre ni d'identité ou d'orientation sexuelle spécifique²¹.

Cela dit, il est possible de distinguer deux profils principaux de personnes qui marchandent leurs services sexuels²², soit celles dites vulnérables²³ et celles dites aventureuses²⁴. Alors que les premières se caractérisent par des carences affectives, des difficultés familiales et des problèmes psychologiques, les secondes se distinguent par leur « volontariat », la banalisation de la sexualité et leur désir excessif d'indépendance et de sensations fortes. Dans les deux cas, l'absence de soutien familial, la négligence, les abus sexuels, la dépression, l'isolement, la consommation de substances et les fugues constituent des facteurs de vulnérabilité favorisant l'entrée et le maintien dans le cycle de l'exploitation sexuelle²⁵.

Les expériences de conflits, de violence ou de négligence au cours de l'enfance entraînent une cascade d'effets négatifs susceptibles de nuire au développement de l'enfant. Les personnes issues de milieux familiaux difficiles sont notamment plus sujettes aux fugues, dont les épisodes répétés sont associés à l'exploitation sexuelle²⁶. Il en est de même pour l'abus de substances, qu'il précède l'exploitation sexuelle ou lui succède²⁷. Dans certains cas, la marchandisation des services sexuels sert précisément à soutenir sa dépendance²⁸.

De nombreuses autres problématiques sont concomitantes de l'exploitation sexuelle, dont les difficultés scolaires, qui, combinées à un faible taux de diplomation, constituent un net désavantage au moment de se trouver un emploi, faisant de la marchandisation de services sexuels une source de revenus à ne pas négliger²⁹. De plus, de nombreuses personnes exploitées sexuellement souffrent de troubles d'anxiété et de dépression³⁰, auxquels peuvent s'ajouter des problèmes de santé physique, des grossesses non désirées, des symptômes traumatiques (dont l'hypervigilance), de la honte, des liens d'attachement insécurisants (*insecure attachment*), des difficultés relationnelles et de la stigmatisation³¹.

Mettre fin au cycle de l'exploitation sexuelle

Les facteurs de vulnérabilité menant à la marchandisation de ses services sexuels et ses conséquences complexifient le processus de désistement du cycle de l'exploitation sexuelle. Plusieurs tentatives sont généralement nécessaires avant d'y parvenir, et ce, malgré le réel désir de le faire³². Les personnes qui souhaitent mettre fin à la marchandisation de leurs services sexuels font face à de nombreux défis, comme gérer des symptômes traumatiques, traiter leur dépendance, se redéfinir sur le plan identitaire et reconstruire leur réseau social, pour n'en nommer que quelques-uns. En général, « l'après » est *a priori* peu reluisant.



21 Association canadienne de santé publique (2014). *Le travail du sexe au Canada: la perspective de la santé publique*. Ontario, Ottawa.

22 Inspiré des travaux de Dorais, M., avec la collaboration de P. Corriveau (2006). *Jeunes filles sous influence: prostitution et gangs de rue*. Québec, Montréal: VLB Éditeur.

23 Auxquelles pourraient s'ajouter les « soumises » et les « esclaves sexuelles » selon ce que propose la typologie de Dorais (2006).

24 Auxquelles pourraient s'ajouter les « indépendantes » selon ce que propose la typologie de Dorais (2006).

25 Wilson, H.W., et Widom, C.S. (2010). The Role of Youth Problem Behaviors in the Path from Child Abuse and Neglect to Prostitution: A Prospective Examination. *Journal of Research on Adolescence*, 20(1): 210-236.

26 Tyler, K.A., et Johnson, K.A. (2006). Trading Sex: Voluntary or Coerced? The Experiences of Homeless Youth. *The Journal of Sex Research*, 43: 216-208.

27 Reid, J.A., et Piquero, A.R. (2014). On the Relationships Between Commercial Sexual Exploitation/Prostitution, Substance Dependency, and Delinquency in Youthful Offenders. *Child Maltreatment*, 19(3-4): 247-260.

28 Chen, X., Tyler, K.A., Whitbeck, L.B., et Hoyt, D.R. (2004). Early Sexual Abuse, Street Adversity, and Drug Use Among Female Homeless and Runaway Adolescents in the Midwest. *Journal of Drug Issues*, 34: 1-22.

29 Ricard-Guay, A. (2015). Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec: perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention. Thèse de doctorat inédite. Québec, Montréal: Université McGill.

30 Cole, J., Sprang, G., Lee, R., et Cohen, J. (2016). The Trauma of Commercial Sexual Exploitation of Youth: A Comparison of CSE Victims to Sexual Abuse Victims in a Clinical Sample. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(1): 122-146.

31 Lanctôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Parent, G., Paquette, G., et Turcotte, M. (2016). *La face cachée de la prostitution: une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*. Rapport de recherche soumis au Fonds de recherche – Société et culture. Longueuil: Université de Sherbrooke.

32 Szczepanik, G., Ismê, C., Boulebsol, C. (2014). *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*. Rapport de recherche de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). Québec, Montréal.

Il est souvent ardu, de prime abord, d'arriver à combler ses besoins de base, comme se trouver un emploi et un logis³³. La marchandisation de services sexuels, qui constituait au départ une ressource pécuniaire intéressante, contribue dorénavant à accentuer une précarité financière³⁴. Sans diplôme en main et en raison des emplois précaires, peu valorisants et mal payés, les perspectives d'intégration sociale sont moroses. Qui plus est, de nombreuses personnes exploitées doivent gérer une dépendance qui nuit à leur fonctionnalité générale et augmente les tentations de marchander de nouveau leurs services sexuels afin de financer leur consommation. Les symptômes traumatiques³⁵, d'anxiété et de dépression, les idéations suicidaires, l'agressivité et la somatisation³⁶ sont aussi susceptibles de nuire à la capacité de vivre de manière autonome.

La redéfinition de l'identité est également un élément important à considérer dans la mesure où les personnes exploitées sexuellement ont souvent une piètre estime de soi que la stigmatisation dont elles sont victimes exacerbe³⁷. Ces personnes doivent par ailleurs redéfinir leurs limites personnelles, apprendre à faire des choix et déterminer les frontières interpersonnelles qu'elles souhaitent construire ou déconstruire. Mettre fin au cycle de l'exploitation sexuelle signifie aussi démanteler un réseau social pour en tisser un nouveau. Les personnes exploitées ont entretenu des relations sociales empreintes de dépendance et de coercition, sans compter le fait qu'elles ont, pour la plupart, fragilisé ou rompu leurs liens familiaux³⁸. La mise en place d'un nouveau réseau social pour ces personnes, qui souffrent souvent d'attachement insécurisant, constitue un véritable défi.

La nécessité d'intervenir efficacement

L'exploitation sexuelle est associée à divers problèmes émotionnels, développementaux, psychologiques et comportementaux importants qui marquent une trajectoire de vie. Elle semble par ailleurs avoir des effets uniques sur les symptômes traumatiques des personnes qui marchendent leurs services sexuels, ce qui nécessite des traitements différents de ceux habituellement offerts aux personnes abusées ou agressées sexuellement.

Les risques pour la santé, la sécurité et le développement des personnes engagées dans un parcours d'exploitation sexuelle sont donc importants, ce qui pose de nombreux enjeux moraux et éthiques lorsque vient le temps d'agir auprès d'elles. Quiconque intervient auprès de personnes qui marchendent leurs services sexuels se heurte à des enjeux légaux et cliniques souvent antinomiques. Les postures adoptées par les différents organismes communautaires et institutionnels vis-à-vis de la marchandisation des services sexuels sont nombreuses et souvent incompatibles, allant, sur le plan des conceptions, de la victimisation sexuelle au trouble de comportement et, sur le plan des interventions, de l'approche répressive à la réduction des méfaits. Concrètement, les actions privilégiées s'appuient davantage sur la philosophie d'intervention des organismes et sur les intuitions cliniques des intervenant(e)s plutôt que sur des pratiques prometteuses soutenues par la recherche³⁹. Les cibles des interventions sont ainsi davantage le reflet du regard que les intervenant(e)s portent sur les personnes engagées dans un parcours d'exploitation sexuelle que le reflet des véritables besoins de celles-ci. Le déploiement d'interventions concertées et fondées sur les pratiques reconnues est nécessaire afin d'agir efficacement en matière d'exploitation sexuelle.

La discontinuité des services offerts aux personnes en situation d'exploitation sexuelle nuit aussi à l'efficacité des interventions menées auprès d'elles. En effet, les personnes qui marchendent leurs services sexuels doivent souvent composer avec des bris de services, que ce soit en raison de leur passage de l'adolescence à l'âge adulte ou de la complexité des problèmes qui les affligent (dépendance, santé mentale, pauvreté, démêlés judiciaires, etc.) et qui requièrent des services prodigués par des organismes distincts. Pourtant, il est largement admis qu'une intervention globale plutôt que sectorielle sans tenir compte de l'âge s'avère une meilleure réponse aux besoins des personnes exploitées sexuellement⁴⁰.

Qui plus est, une intervention efficiente agit non seulement sur les besoins directement liés à la marchandisation des services sexuels, mais aussi sur les problèmes concomitants qui souvent maintiennent les personnes dans le cycle de

33 Il est par ailleurs souvent difficile de trouver des ressources d'hébergement temporaire adaptées aux situations des personnes qui marchendent leurs services sexuels. Plusieurs de ces ressources sont aussi réfractaires à accueillir les victimes d'exploitation sexuelle.

34 Lanctôt, N. et al., 2016.

35 Dodsworth, J. (2012). Pathways Through Sex Work: Childhood Experiences and Adult Identities. *British Journal of Social Work*, 42(3): 519-536.

36 Greenbaum, J., Crawford-Jakubiak, J.E., & Committee on Child Abuse and Neglect. (2015). Child Sex Trafficking and Commercial Sexual Exploitation: Health Care Needs of Victims. *Pediatrics*, 135(3): 566-574.

37 Ricard-Guay, A., 2015

38 Lanctôt, N. et al., 2016

39 Lanctôt, N. et al., 2016

40 Vinet-Bonin, A. (2013). *Quand l'appel à l'aide n'est pas entendu: l'expérience de femmes en processus de sortie de la prostitution*. Mémoire de maîtrise. Québec, Montréal: Université de Montréal.

l'exploitation sexuelle. De nombreux obstacles se dressent lors du processus de désistement, dont la consommation de substances, la violence, les troubles de santé mentale, les traumatismes, l'isolement social, la stigmatisation et la pauvreté⁴¹. Enfin, une intervention soutenue, prolongée et individualisée fondée sur des approches positives, centrée sur les forces et les besoins, et sensible aux traumatismes constitue une voie plus prometteuse que les programmes classiques axés uniquement sur les facteurs de risque⁴². Le caractère complexe des situations d'exploitation sexuelle nécessite une réflexion clinique qui sort du cadre de compréhension linéaire, ce qui exige de penser et de faire autrement.

Les approches cliniques prometteuses

La marchandisation des services sexuels génère des conséquences à long terme, dont des traumatismes. Leurs symptômes physiques, psychologiques et sociaux comptent parmi les nombreux obstacles qui compliquent le désistement d'un parcours d'exploitation sexuelle. Les pratiques d'intervention doivent être sensibles en permettant aux personnes exploitées sexuellement de comprendre comment les expériences traumatiques affectent leur vie et façonnent leurs besoins⁴³. Humanistes, les pratiques sensibles aux traumatismes sont axées sur la personne. Elles ne culpabilisent pas. Si la personne a des difficultés à opérer des changements dans sa vie, ce n'est pas faute de connaissances, mais parce qu'elle en tire des satisfactions. Les gains valent les risques.

L'approche humaniste rogérienne⁴⁴ constitue une base essentielle de l'intervention en matière d'exploitation sexuelle. Centrée sur la personne, elle repose sur le postulat selon lequel les êtres humains ont le potentiel d'opérer des changements dans leur vie. Elle ne fait pas appel *a priori* aux savoir et savoir-faire de l'intervenant(e), mais à son savoir-être dans sa relation avec l'autre. Les quatre attitudes fondamentales de l'intervenant(e) selon l'approche humaniste rogérienne sont l'empathie, la congruence, la compassion et la considération positive inconditionnelle. En adoptant ces attitudes, l'intervenant(e) permet à la personne aidée de donner un sens à ses expériences de vie et de résoudre les problèmes qui en découlent, sans toutefois la confiner à son parcours de victimisation sexuelle. L'intervenant(e) ne prend pas non plus de décisions à sa place. Il ou elle favorise le développement des capacités de la personne aidée à entreprendre elle-même les changements qu'elle juge nécessaire pour son bien-être global.

L'intervention doit permettre aux personnes exploitées sexuellement de reconstruire leur histoire de vie afin d'y donner un sens⁴⁵, tout en assurant leur sécurité physique et psychologique, en s'occupant de leurs difficultés concomitantes (dépendance, itinérance, grossesse non désirée, isolement, pauvreté, etc.), en promouvant leur pouvoir d'agir, en reconstruisant leurs capacités à faire des choix, en favorisant leur résilience et en prévenant les nouvelles victimisations⁴⁶.

Plus particulièrement, une intervention sensible aux traumatismes⁴⁷ exige d'abord une cueillette d'informations dans le cadre de laquelle l'intervenant(e) accepte de remettre en question ses perceptions initiales non seulement des comportements et de la situation vécue par la personne aidée, mais aussi de la personne aidée elle-même. L'intervenant(e) doit s'intéresser aux situations, aux émotions et aux pensées qui déclenchent des épisodes de stress et qui remettent la personne en contact avec ses expériences traumatiques antérieures. Pour ce faire, il ou elle porte attention aux comportements que la personne adopte comme stratégies de survie (combat, fuite, paralysie, etc.) pour gérer les stimuli (situation, personne, *flashback*, etc.) liés aux expériences traumatiques. Ces différentes stratégies peuvent s'observer :

- à travers des comportements d'agressivité, d'hostilité ou d'automutilation (combat) ;
- par des attitudes de condescendance ou de toute-puissance, par des relations interchangeables, des fugues ou de la consommation (fuite) ;

41 Lancôt, N. et al., 2016

42 Lancôt, N. et al., 2016

43 Lancôt, N. et al., 2016.

44 En référence à Carl Rogers, psychologue humaniste américain (1902-1987).

45 Lancôt, N. et al. 2016

46 Muraya, D.N., et Fry, D. (2016). Aftercare Services for Child Victims of Sex Trafficking: A Systematic Review of Policy and Practice. *Trauma, Violence & Abuse*, 17(2): 204-220.

47 Côté, C. et Le Blanc, A. (2018). *Pratique intégrant la notion de trauma auprès des adolescents : trousse de soutien*. Montréal, Québec: CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

- par un état de dissociation ou encore par le fait de ne pas exprimer ses émotions ou d'exprimer des émotions déconnectées de la situation (paralysie).

Les stimuli peuvent susciter des réactions émotionnelles aussi intenses que celles vécues au moment des événements ayant conduit aux traumatismes. Or, les déclencheurs de ces épisodes de reviviscence ne sont pas toujours facilement reconnaissables. Habituellement, la personne traumatisée n'en est pas consciente; elle ne peut donc pas aisément les relier à ses réactions. Ainsi, il est possible que l'intervenant(e) doive prendre en charge l'intervention au tout début du processus pour agir sur les déclencheurs de reviviscence traumatique et d'apaiser suffisamment la personne afin de lui permettre de s'engager dans la démarche d'aide. Ensuite, lorsque la personne est prête, l'intervenant(e) doit la soutenir dans sa recherche des déclencheurs de ses stratégies de survie. Ce travail doit se faire de façon progressive et respectueuse du rythme de la personne. Une intervention sensible aux traumatismes exige de la patience et du temps.

Puis, comme une personne en réadaptation physique à la suite d'un accident, la personne qui souffre d'un trauma complexe doit être soutenue afin de prendre la responsabilité de sa réadaptation, en alliance avec les intervenant(e)s qui l'accompagnent. Pour ce faire, il est nécessaire, d'une part, de créer et de maintenir un climat de sécurité en prêtant attention aux circonstances qui déclenchent les réflexes de survie chez la personne aidée afin de les désamorcer le plus rapidement possible. D'autre part, la personne aidée et son entourage (famille, fratrie, conjoint(e)s, etc.) doivent avoir accès aux connaissances, aux outils et aux ressources pouvant leur permettre de prendre conscience des incidences d'un trauma complexe, de reconnaître les difficultés émotionnelles, comportementales et sociales vécues comme des réactions traumatiques, de prévenir leur résurgence et d'y répondre par de nouvelles stratégies. À cet égard, l'intervention sensible aux traumatismes complexes prévoit, pour la personne aidée, des occasions de développer ses habiletés de régulation émotionnelle et de résolution des problèmes afin d'être en mesure de reprendre du pouvoir sur sa vie et d'actualiser son plein potentiel⁴⁸.

En somme, une approche sensible aux traumatismes⁴⁹ doit :

- **offrir la sécurité psychologique** à la personne aidée pour que celle-ci puisse laisser tomber son état d'hypervigilance ;
- **favoriser la validation de soi** pour que les besoins de la personne aidée soient réellement reconnus et acceptés comme étant intrinsèquement valides, ce qui est rarement le cas dans le contexte de vie des personnes exploitées sexuellement ;
- **promouvoir l'exploration de soi** afin que la personne aidée puisse se définir en fonction d'elle-même (ses champs d'intérêt, ses valeurs, ses besoins, ses buts, etc.) et non plus en fonction des attentes et des motivations d'autrui ;
- **encourager l'actualisation de soi** (*versus* la dévaluation sociale) pour que la personne aidée apprenne à mieux se connaître afin d'acquiescer un sentiment d'efficacité personnelle et, ultimement, de se réaliser pleinement.

Les pratiques d'intervention prometteuses en matière d'exploitation sexuelle reposent aussi sur les prémisses du modèle transthéorique du changement de Prochaska et DiClemente⁵⁰ et de l'entretien motivationnel de Miller et Rollnick⁵¹. L'efficacité du modèle transthéorique et de l'entretien motivationnel est reconnue dans plusieurs domaines sociaux et de la santé^{52, 53}. Si le recours à ces deux approches est surtout privilégié dans le traitement des dépendances, leur pertinence en contexte de marchandisation des services sexuels est de plus en plus évoquée⁵⁴.

48 Côté, C. et Le Blanc, A., 2018

49 Briere, J., et Lanktree, C. (2013). *Integrative Treatment of Complex Trauma for Adolescents (ITCT-A)*. Guide de traitement (2^e éd.). Californie, Los Angeles : <https://keck.usc.edu/adolescent-trauma-training-center/>.

50 Prochaska, J.O., et DiClemente, C.C. (1982). Transtheoretical Therapy: Toward A More Integrative Model of Change. *Psychotherapy: Theory, Research & Practice*, 19(3) : 276-288.

51 Miller, W.R., et Rollnick, S. (2002). *Motivational Interviewing: Preparing People for Change* (2^e éd.). New York, New York: Guilford Press.

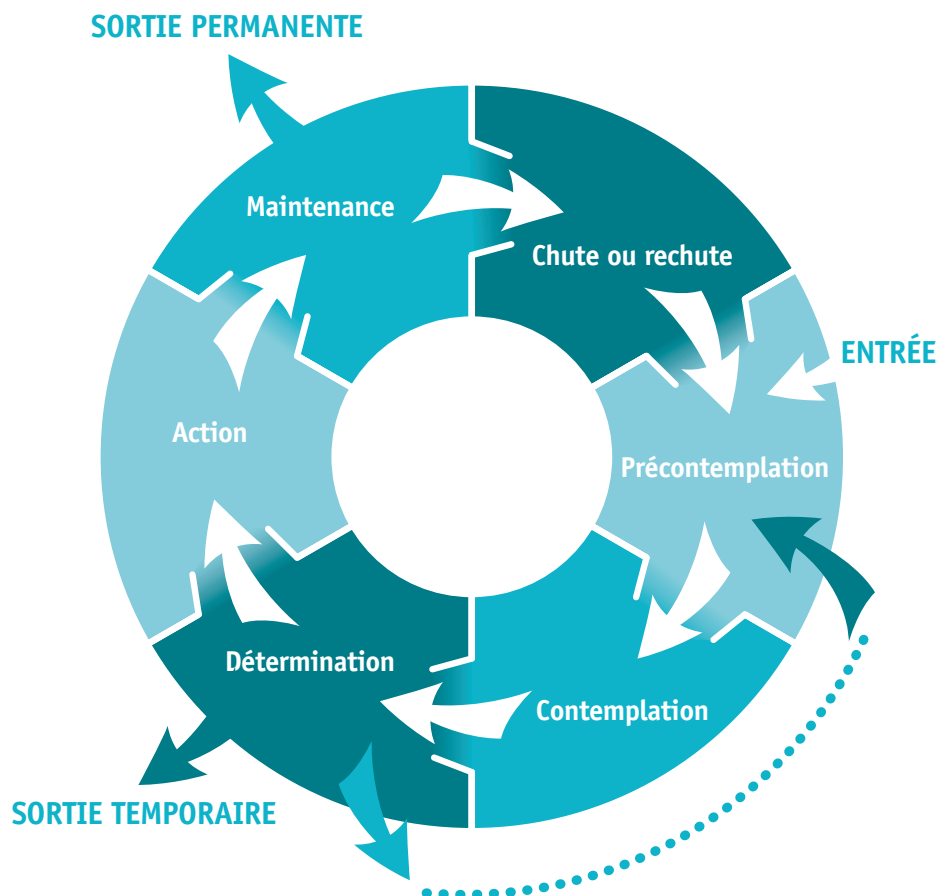
52 Norcross, J.C., Krebs, P.M., et Prochaska, J.O. (2011). Stages of Change. *Journal of Clinical Psychology*, 67 : 143-154.

53 Lundahl, B.W., Kunz, C., Brownell, C., Tollefson, D., et Burke, B.L. (2010). A Meta-Analysis of Motivational Interviewing: Twenty-Five Years of Empirical Studies, 20(2) : 137-160.

54 Bruhns, M.E., Del Prado, A., Slezakova, J., Lapinski, A.J., Li, T., et Pizer, B. (2018). Survivors' Perspectives on Recovery From Commercial Sexual Exploitation Beginning in Childhood. *The Counseling Psychologist*, 46(4) : 413-455.

La marchandisation des services sexuels peut être considérée, à bien des égards, comme un comportement de dépendance, qui implique des processus émotifs et cognitifs dont l'intervention doit obligatoirement tenir compte. Comme le décrivent Fleury et Fredette (2002), le caractère particulier du processus qui mène une personne à marchander ses services sexuels implique différentes étapes qui exigent des pratiques adaptées à chacune d'elles, et ce, dans le respect de la volonté et de la motivation de la personne à changer sa situation indépendamment des risques auxquels elle s'expose. Les pratiques d'intervention prometteuses en matière d'exploitation sexuelle respectent, en ce sens, les principes de la réduction des méfaits⁵⁵ et de la prévention de la rechute (ou de la récidence)⁵⁶.

Le modèle transthéorique du changement



Au début des années 1980, Prochaska et DiClemente s'intéressent aux gens qui opèrent des changements importants dans leur vie avec ou sans aide professionnelle⁵⁷. Ils concluent que le changement, peu importe son contexte, prend rarement la forme d'un événement soudain et arrêté dans le temps ; il se produit par étapes. Reconnaisant qu'aucune approche ne peut à elle seule expliquer la complexité du comportement humain, ils conçoivent un modèle intégratif du changement, nommé « modèle transthéorique », à partir de diverses théories comportementales et sociocognitives, et dont la principale composante est la roue du changement. La roue du changement permet de mieux comprendre comment et pourquoi une personne arrive à changer en explorant et en solutionnant son ambivalence⁵⁸. L'ambivalence est une étape nécessaire, voire obligée, au changement, particulièrement chez les personnes qui manifestent des problèmes devenus des habitudes dans leur mode de vie.

55 Brisson, P. (1997). *L'approche de réduction des méfaits : sources, situation, pratiques*. Québec, Québec : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, Gouvernement du Québec.

56 Marlatt, G.A., et Donovan, D.M. (2005). *Relapse Prevention: Maintenance Strategies in the Treatment of Addictive Behaviors*. New York, New York : The Guilford Press.

57 Prochaska, J.O., Norcross, J.C., et DiClemente C.C. (1994). *Changing for Good*. New York, New York : Avon Books, Inc.

58 Miller, W.R., Rollnick, S., Michaud, P., et Lécailier, D. (2013). *L'entretien motivationnel : aider la personne à engager le changement*. France, Paris : InterÉditions.

La roue du changement, composée de six stades⁵⁹, repose sur l'idée qu'une personne qui envisage de changer un comportement passe par différentes étapes à plusieurs reprises. La séquence proposée n'est ni statique ni linéaire. Elle doit être conceptualisée comme le jeu de plateau *Serpents et échelles*. Si des échelles peuvent être gravies vers l'arrêt des conduites à risque, il est aussi possible de revenir sur ses pas. Ces allers-retours ne sont ni malsains ni fatals. Ils sont nécessaires au changement. Délaisser des conduites, aussi risquées soient-elles, implique des sacrifices et des pertes. Adopter de nouvelles conduites est difficile. C'est un saut vers l'inconnu, certes rempli d'espoir et de nouveaux bénéfices, mais qui exige patience, bienveillance et détermination.

Un problème est une question à résoudre, et le changement, un mouvement vers la réponse. Résoudre un problème, c'est se mouvoir dans le temps et l'espace à la recherche d'une solution satisfaisante à notre bien-être personnel et social, sans entraves à notre autonomie et à notre liberté. Changer prend du temps...

« Cesser de fumer est la chose la plus aisée qui soit. Je sais ce que c'est : je l'ai fait cinquante fois. »

Mark Twain, écrivain et humoriste américain

Au stade de la **précontemplation**, la personne ne croit pas avoir de problème et n'envisage pas de changer, puisqu'elle tire des bénéfices de sa situation. Si elle demande de l'aide à ce stade, c'est en raison d'une motivation extrinsèque, souvent liée à la pression de son entourage (parents, conjoint(e), ami(e)s, intervenant(e), etc.), qui, lui, croit qu'elle a un problème.

Au stade de la **contemplation**, la personne considère qu'elle a un problème, mais n'est pas prête à changer. Elle pèse le pour et le contre du changement qu'elle envisage et pour lequel elle est ambivalente, hésitant à renoncer aux bénéfices qu'elle tire de sa situation. C'est la période du « oui, mais... ».

Au stade de la **détermination**⁶⁰, la personne est moins ambivalente relativement au changement. Elle se sent prête à changer dans un avenir rapproché. Elle clarifie et détermine ses décisions. Elle cherche des moyens et se prépare. La volonté de changer n'est toutefois pas garante de l'action. La personne peut retourner au stade de contemplation à tout moment, particulièrement si elle rencontre des obstacles. Elle est même susceptible de mettre fin au processus du changement.

Au stade de l'**action**, la personne applique les stratégies choisies. Le changement est observable et mesurable. C'est une étape de collaboration avec les intervenant(e)s et toutes les autres personnes qui la soutiennent dans le changement. Les difficultés sont toutefois présentes, parfois même importantes. C'est une période de tâtonnements et de faux pas. Il faut donner du temps à l'acquisition des nouvelles compétences et aux modifications des conditions de vie nécessaires au changement.

Au stade de la **maintenance** (maintien), la personne a changé et fait des efforts pour maintenir le changement. Elle doit toutefois être prudente puisque les tentations d'y mettre fin sont encore nombreuses. La personne devra nécessairement faire face à des situations susceptibles de l'amener à mettre fin au changement et à faire des faux pas. Le défi du changement se situe à ce stade.

⁵⁹ <https://intervenir-addictions.fr/intervenir/le-cercle-de-prochaska-et-di-clemente/>

⁶⁰ Aussi nommée « intention », « décision » ou « préparation ».

À n'importe quel moment, la personne peut choisir de mettre fin au changement amorcé, de manière momentanée ou plus sérieusement. **La chute (ou rechute)** ne doit pas être considérée comme un échec ni comme une preuve de mauvaise volonté. De manière générale, une personne s'y prendra à quelques reprises avant de garder le cap. Elle doit apprendre à se ressaisir après les chutes. La personne sort de manière permanente de la roue du changement lorsque les nouvelles habitudes sont bel et bien inscrites dans son mode de vie.

L'entretien motivationnel

Une approche reconnue comme efficace pour réduire l'ambivalence relativement au changement et augmenter la motivation à passer aux actes est celle de l'entretien motivationnel^{61, 62}. L'approche de l'entretien motivationnel⁶³ est centrée sur la personne et orientée vers le changement. Elle permet de soutenir la motivation intrinsèque au changement en misant sur la prise de conscience des motivations et des valeurs de la personne, ainsi que sur son sentiment d'efficacité personnelle et sur sa capacité à faire des choix⁶⁴.

Plus précisément, l'entretien motivationnel est défini comme :

« Un style de communication collaboratif et centré sur un objectif, avec une attention particulière au langage de changement. Il est conçu pour renforcer la motivation d'une personne et son engagement en faveur d'un objectif spécifique en faisant émerger et en explorant ses propres raisons de changer dans une atmosphère de non-jugement et d'altruisme⁶⁵ ».

Lors d'un entretien motivationnel, l'intervenant(e) respecte le rythme et les objectifs de la personne aidée. Empathique et bienveillant(e), l'intervenant(e) l'accueille dans ce qu'elle est et ce qu'elle vit, ce qui crée un climat de confiance et de sécurité. L'intervenant(e) et la personne aidée ont une conversation dirigée vers le changement afin que cette dernière se convainque elle-même de l'importance de changer. Ce changement ainsi que les moyens pour y arriver doivent être évoqués par la personne aidée. L'intervenant(e) lui permet d'espérer que ce qu'elle entreprend comme démarche produira des résultats satisfaisants. L'intervenant(e) soutient le sentiment d'efficacité personnelle, qui est défini comme la confiance en ses capacités de mener une action à terme⁶⁶. Soutenir le sentiment d'efficacité personnelle, c'est affirmer à la personne aidée qu'elle a la capacité de changer.

L'entretien motivationnel vise également à faire émerger les contradictions (ou les divergences) dans le discours de la personne aidée, tout en encourageant son autoefficacité et en évitant les argumentations. À ce propos, l'intervenant(e) évite la discorde en pressant la personne aidée à changer. L'intervenant(e) n'oublie jamais que la décision finale de changer appartient exclusivement à la personne aidée. L'intervenant(e) n'hésite pas à discuter objectivement (sans jugement ni évaluation) des bénéfices du changement, de la peur ou de la hâte de changer, du pessimisme ou des intentions ambiguës à le faire, de l'optimisme ou des aspirations à le faire.

Faire parler une personne du changement facilite le changement⁶⁷.

Pour mener un entretien motivationnel, cinq techniques communicationnelles, résumées par les acronymes « **ouVER** » et « **DFD** », sont utilisées, soit : 1) poser des questions **ou**vertes, 2) **v**aloriser, 3) pratiquer une **é**coute active (ou réflexive), 4) **r**ésumer les propos de la personne aidée et 5) fournir des informations complémentaires en fonction des connaissances

61 Jensen, C.D., Cushing, C.C., Aylward, B.S., Craig, J.T., Sorell, D.M., et Steele, R.G. (2011). Effectiveness of Motivational Interviewing Interventions for Adolescent Substance Use Behavior Change: A Meta-Analytic Review. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 79(4): 433–440.

62 Smedslund, G., Berg, R.C., Hammerström, K., Steiro, A., Leiknes, K.A., Dahl, H.M., et Karlsen, K. (2011). Motivational Interviewing for Substance Abuse. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, 5: CD008063.

63 Miller, W.R., et Rollnick, S. (2006). *L'entretien motivationnel*. France, Paris: InterÉditions.

64 Deci, E.L., et Ryan, R.M. (2002). *Handbook of Self-Determination Research*. New York, Rochester: University of Rochester Press.

65 Miller, W.R. et al., 2013

66 Bandura, A. (1977) Self-Efficacy: Toward a Unifying Theory of Behavioral Change. *Psychological Review*, 84(2): 191–215.

67 Amrhein, P.C., Miller, W.R., Yahne, C.E., Palmer, M., et Fulcher, L. (2003). Client Commitment Language During Motivational Interviewing Predicts Drug Use Outcomes. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(5): 862–878.

de la personne aidée (**d**emander – **f**ournir – **d**emander).

Avant d'établir un plan d'action (de changement ou d'intervention), l'intervenant(e) doit permettre au discours-changement d'émerger chez la personne aidée. Pour ce faire, l'intervenant(e) pose des questions évocatrices (p. ex. : « Quelles sont tes préoccupations par rapport à... ? ») ou demande d'élaborer ou de donner des exemples concrets. L'intervenant(e) permet à la personne aidée de faire des rétropections (de regarder vers l'arrière en évoquant, par exemple, les réussites passées) ou des projections (de regarder vers l'avant en s'imaginant, par exemple, quel genre de personne elle sera dans cinq ans). L'intervenant(e) peut aussi évoquer les extrêmes (p. ex. : « Que peut-il arriver de pire ou de meilleur si... ? ») ou prendre la défense du *statu quo*. L'intervenant(e) explore les buts et les valeurs de la personne aidée ou lui permet d'autoévaluer sa confiance en ses capacités d'effectuer le changement ou l'importance qu'elle accorde à ce changement sur une échelle de 0 à 10⁶⁸.

Un exemple de l'importance accordée au changement sur une échelle de 0 à 10

INTERVENANT(E) : Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « pas du tout important » et 10 « très important », dans quelle mesure perçois-tu l'importance de changer ?

PERSONNE AIDÉE : Je dirais 6.

INTERVENANT(E) : C'est très bien, je vois que tu considères le changement comme important.

[Il faut valoriser le discours-changement, peu importe l'estimation de la personne aidée.] Explique-moi pourquoi tu dis 6 plutôt que 4. *[Demander à la personne d'expliquer pourquoi elle ne s'accorde pas un nombre inférieur permet de susciter le discours-changement.]*

PERSONNE AIDÉE : Je suis tannée de souffrir, je veux me sentir mieux, je veux que les gens me voient comme une personne comme les autres, pas comme une pute. Pis je suis tannée des centres jeunesse !

INTERVENANT(E) : Je comprends. Tu es tannée de souffrir et tu veux aller mieux. T'aimerais ça aussi être libre et te débarrasser des centres jeunesse. *[L'écoute réflexive permet de démontrer sa compréhension et permet à la personne aidée de s'entendre parler de changement.]*

PERSONNE AIDÉE : C'est ça ! Si je peux changer ça dans ma vie, je vais me sentir beaucoup mieux.

INTERVENANT(E) : Je vois. Maintenant, dis-moi, qu'est-ce que ça prendrait pour te rendre à 8 ?

[Amener la personne à nommer d'autres raisons de changer permet de susciter le discours-changement.]

PERSONNE AIDÉE : Si j'étais certaine de me trouver une job payante, ça serait plus facile pour moi de lâcher la prostitution. *[Les solutions proposées pourront servir à accompagner la personne aidée à se fixer des objectifs et permettre à l'intervenant(e) de la soutenir dans les moyens choisis pour y parvenir.]*

68 Il s'agit des 10 stratégies de l'entretien motivationnel pour susciter le discours-changement chez la personne aidée (<https://psymontreal.com/pour-les-professionnels-de-la-sante/>).

Une autre stratégie de l'entretien motivationnel est la balance décisionnelle, qui consiste à décrire les avantages et les inconvénients du *statu quo* ou du changement. La prudence est cependant de mise quant au moment de l'utiliser. Puisqu'il s'agit essentiellement d'une stratégie cognitive, elle est contre-indiquée si la personne présente un faible intérêt pour le changement ou si elle est ambivalente à son égard⁶⁹. Dans ces contextes, l'usage de la balance décisionnelle tend à réduire l'engagement de la personne à changer, voire à soutenir la décision de ne pas le faire. Ce faisant, plutôt que de permettre au discours-changement d'émerger, la balance décisionnelle penchera plutôt en faveur du discours-maintien du *statu quo*.

La balance décisionnelle est utile pour affermir l'engagement à changer après que la personne a décidé de le faire. Elle sert à appuyer le discours-changement en explorant les avantages et les désavantages du changement plutôt qu'à résoudre l'ambivalence à son égard⁷⁰.

Faire parler une personne des bénéfices à ne pas changer lorsque c'est ce qu'elle souhaite entretenir le désir de ne pas changer.

La stratégie de la balance décisionnelle n'est pas une panacée

La balance décisionnelle doit être utilisée au bon moment, c'est-à-dire lorsque la personne a résolu son ambivalence et qu'elle est prête à changer [lorsqu'elle se situe, par exemple, au stade de la détermination et de l'action de la roue du changement]. La balance décisionnelle dépasse, par ailleurs, la simple énumération des « pour » et des « contre » du changement. Elle doit permettre à la personne de clarifier et de mesurer le changement souhaité [on peut lui demander, par exemple, d'accorder une valeur de 1 à 3 à chacun des avantages et des désavantages décrits].

La balance décisionnelle ne sert pas à rassurer l'intervenant(e), mais à faire prendre conscience à la personne aidée du chemin parcouru vers le changement.

Lorsque la personne aidée se mobilise vers le changement, l'entretien motivationnel vise à renforcer l'engagement à changer. L'intervenant(e) peut alors l'accompagner dans l'élaboration d'un plan d'action (de changement ou d'intervention) visant l'atteinte d'un objectif à la fois et qui tient compte de la hiérarchisation des besoins jugés prioritaires. L'intervenant(e) s'assure que l'objectif ciblé et les moyens évoqués sont « **SMART** » : **s**pécifiques, **m**esurables, **a**daptés, **r**éalistes et définis dans le **t**emps. Il ou elle s'assure aussi que le plan prévoit les risques de chute et les manières de les gérer. L'intervenant(e) n'hésite pas à évaluer régulièrement avec la personne aidée la pertinence du plan et le réviser au besoin. Une fois un premier objectif atteint, un nouveau plan peut être élaboré de concert avec la personne afin de l'accompagner graduellement vers une consolidation des nouvelles habitudes de vie.

En somme, l'accompagnement d'une personne en changement est comme le changement lui-même, c'est-à-dire un processus dynamique mis en œuvre en quatre phases à la fois consécutives et imbriquées les unes dans les autres, soit⁷¹ :

69 Feldstein Ewing, S.W., Apodaca, T.R., et Gaume, J. (2016). Ambivalence: Prerequisite for Success in Motivational Interviewing with Adolescents? *Addiction*, 111: 1900-1907.

70 Miller, W.R., et Rose, G.S. (2015). Motivational Interviewing and Decisional Balance: Contrasting Responses to Client Ambivalence. *Behavioural and Cognitive Psychotherapy*, 43: 129-141.

71 Miller, W.R. et al., 2013

- 1 L'engagement dans la relation : quelles sont les stratégies utilisées pour favoriser la création du lien de confiance ?
- 2 La focalisation : quel est l'objectif commun de la démarche d'accompagnement ?
- 3 L'évocation : quelles sont les stratégies utilisées pour favoriser l'émergence du discours-changement chez la personne aidée ?
- 4 La planification : quels sont les moyens mis en place pour soutenir le changement ?

Enfin, l'esprit de l'entretien motivationnel est aussi important que les techniques communicationnelles. Il repose sur le partenariat, l'acceptation, la compassion et l'évocation, qui constituent le savoir-être vers lequel doit tendre l'intervenant(e)⁷². La relation d'aide est une collaboration où chacun des protagonistes est un(e) expert(e) : l'aidant(e) par son « savoir technique » et l'aidé(e) par son « savoir expérientiel ». L'intervenant(e) accepte inconditionnellement et positivement la personne aidée, exprime son empathie et son respect pour elle, soutient son autonomie et valorise ses capacités. L'intervenant(e) favorise la recherche du mieux-être de la personne et aide celle-ci à exprimer les ressources qu'elle porte en elle pour y parvenir.



72 Miller, W.R., et Rose, G.S., 2015



La réduction des méfaits

La réduction des méfaits est une démarche de santé publique visant à réduire les conséquences négatives liées à un comportement, pour la personne elle-même, son entourage et la société en général, sur les plans à la fois physique, psychologique et social⁷³. Elle mise sur les capacités de la personne à faire des choix et à adopter des comportements de protection afin de réduire les risques associés aux conduites jugées problématiques, plutôt que de viser *a priori* leur élimination. En conformité avec les principes du modèle du changement de Prochaska et DiClemente (1982), elle mise sur le respect du rythme de la personne à apporter graduellement des modifications dans son mode de vie.

L'approche de réduction des méfaits repose sur des principes humanistes et pragmatiques en misant sur la tolérance vis-à-vis d'un comportement socialement et moralement réprouvé afin de réduire progressivement les méfaits qui y sont associés. Elle ne vise aucunement à le cautionner ou à le banaliser. Elle mise plutôt sur une hiérarchisation des objectifs pour s'attaquer aux méfaits les plus urgents et graduellement cheminer vers l'arrêt du comportement à risque, si tel est le désir de la personne aidée. L'approche de réduction des méfaits exige une offre de services et de soins adaptés aux conditions physiques et psychologiques des personnes qui adoptent des conduites à risque.

Les actions les plus connues en la matière sont celles recensées dans le domaine de l'usage des drogues licites et illicites (services de accompagnement, distribution de matériel de consommation, site d'injection supervisée, etc.). Reconnue pour son efficacité, l'approche de réduction des méfaits est mise à contribution dans divers contextes, dont celui de la marchandisation des services sexuels⁷⁴. La CSESM souligne d'ailleurs sa valeur dans l'intervention auprès des personnes mineures exploitées sexuellement⁷⁵.

La prévention de la rechute

La stratégie de prévention de la rechute élaborée par Marlatt et Donovan (2005)⁷⁶ repose sur les fondements théoriques du modèle du changement de Prochaska et DiClemente (1982). Pour favoriser le maintien des acquis, elle mise sur la capacité de la personne à s'autocontrôler en lui enseignant différentes façons d'anticiper et de prévenir les faux pas et la reprise des comportements problématiques. Pour ce faire, l'intervenant(e) conscientise la personne aux signaux situationnels, comportementaux, affectifs et cognitifs susceptibles d'être des situations risquant de provoquer une chute (ou une rechute) afin d'y réagir promptement. En d'autres mots, la prévention de la rechute vise à apprendre à la personne aidée à repérer les signaux d'alarme (déséquilibre du mode de vie, événement critique, envie de bon temps, envie de se laisser aller, besoin de satisfaction immédiate, fréquentation de milieux ou de personnes criminogènes, etc.) pouvant provoquer la reprise des comportements problématiques et à maîtriser ces situations à risque.

En règle générale, une personne qui n'est pas préparée à faire face aux situations à risque verra son besoin de satisfaction immédiate ravivé, son sentiment d'efficacité personnelle diminué et ses attentes positives liées au comportement problématique s'intensifier. La chute est souvent précédée de faux pas qui génèrent des distorsions cognitives incitant la personne à se convaincre qu'elle a des motifs légitimes d'adopter de nouveau le comportement problématique. Pour prévenir la chute, l'intervenant(e) procède, avec la personne aidée (et non pas à sa place!), à l'examen de tous les facteurs externes (environnement et entourage) et internes (pensées et émotions) qui favorisent l'adoption du comportement problématique. Ultiment, la prévention de la rechute vise à permettre à la personne :

- de reconnaître les déséquilibres dans son mode de vie, ses envies de se laisser aller et les décisions apparemment anodines qui l'exposent aux situations de commettre des faux pas ;
- d'anticiper les situations risquant de lui faire commettre des faux pas, de s'y préparer et d'y faire face adéquatement (sans compromettre sa sécurité ni son développement) ;
- de planifier les changements nécessaires pour éviter les situations à haut risque ;

73 Brisson, P. (2014). *Prévention des toxicomanies. Aspects théoriques et méthodologiques* (2^e éd.). Québec, Montréal : PUM.

74 Rosa, J., et Chadillon-Farinacci, V. (2014). *Exploitation sexuelle et sujets connexes*. Montréal : Service de police de la Ville de Montréal.

75 Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM), décembre 2020, page 26.

76 Marlatt, G.A., et Donovan, D.M., 2005

- d'acquiescer et de maintenir des stratégies de *coping*⁷⁷, comme l'anticipation des réactions émotives provoquées par les échecs, le découragement ou le défaitisme, la résolution des problèmes et la demande d'aide.

Agir, de l'engagement au changement

La combinaison des paradigmes du cycle de l'exploitation sexuelle (Fleury et Fredette, 2002), des approches sensibles aux traumatismes (Côté et Le Blanc, 2018), de la roue du changement (Prochaska et DiClemente, 1982), de l'entretien motivationnel (Miller et Rollnick, 2006), de la réduction des méfaits (Brisson, 2014) et de la prévention de la rechute (Marlatt et Donovan, 2005) est porteuse de solutions adaptées et individualisées au parcours des personnes qui marchandent leurs services sexuels.

D'un point de vue légal, social et moral, l'exploitation sexuelle est définie comme un problème par le système de santé, des services sociaux et de justice pénale. Or, il ne l'est pas nécessairement aux yeux des personnes, mineures ou adultes, qui sollicitent volontairement des services d'aide ou qui sont contraintes à les recevoir.

La définition et la compréhension de l'exploitation sexuelle comme problème sont des enjeux de taille, particulièrement en contexte d'intervention imposée par l'État. Elles sont à la fois ce qui unit et oppose l'aidant(e) et l'aidé(e). Considérer l'exploitation sexuelle comme problème unit forcément l'aidant(e) et l'aidé(e) puisque c'est en raison de cette exploitation que l'aide est imposée. Mais en revanche, cela les oppose farouchement puisque l'aidant(e) s'acharne à faire reconnaître l'existence du problème à un(e) aidé(e) qui ne le reconnaît pas ou qui estime que les avantages l'emportent sur les inconvénients.

La démarche clinique doit donc d'abord permettre à la personne aidée et à l'intervenant(e) de définir mutuellement le ou les problèmes perçus en regard de la situation qui exige une intervention. Dans le respect de l'entretien motivationnel, la définition et la compréhension de la situation doivent être celles de la personne aidée afin qu'un changement soit possible. Il importe donc de discuter de ce que la personne mineure contrainte à être aidée souhaite résoudre afin de convenir d'un premier objectif à atteindre au cours de l'intervention qui lui est imposée. Une fois cet objectif atteint, un autre objectif de changement peut être fixé avec la personne aidée afin de l'accompagner graduellement vers les changements de mode de vie nécessaires qui réduiront, voire élimineront, les risques auxquels elle s'expose en marchandant ses services sexuels.

À titre d'exemple, une personne prise en charge par la DPJ peut nier qu'elle est exploitée sexuellement et souhaiter se soustraire aux interventions de l'État. Elle juge que le problème n'est pas la marchandisation de ses services sexuels, mais l'intervention de la DPJ. La démarche clinique doit donc viser à l'accompagner vers le changement qu'elle croit nécessaire d'apporter à sa situation pour mettre fin à cette intervention. Pour « se débarrasser » de la DPJ, la personne va comprendre qu'elle doit réduire les risques, ce qui exige un changement de comportement.

L'intervenant(e) doit toutefois s'assurer de présenter clairement à la personne aidée les obligations légales auxquelles il ou elle est astreint(e) et leurs retombées sur la démarche d'aide. Il importe de s'entendre avec la personne aidée sur les règles qui régiront les interventions menées auprès d'elle. Dans le respect de l'approche de la réduction des méfaits, l'intervenant(e) mise aussi sur une hiérarchisation des objectifs de changement afin de répondre aux besoins jugés prioritaires par la personne aidée et de s'attaquer aux méfaits les plus urgents de la marchandisation de ses services sexuels. L'intervenant(e) est aussi sensible aux traumatismes qui peuvent marquer le parcours d'exploitation sexuelle et s'assure d'offrir à la personne aidée, si elle le désire, les soins de santé physique et psychologique nécessaires pour qu'elle se remette de ses expériences traumatiques.

⁷⁷ La notion de *coping* est issue des études sur le stress et désigne les processus cognitifs qu'une personne enclenche lors d'un événement perturbateur pour maîtriser, tolérer ou diminuer ses incidences (Lazarus, R.S., et Folkman, S., 1984).

Puis, la démarche clinique auprès d'une personne exploitée sexuellement est facilitée par la reconnaissance de l'étape d'engagement et de changement à laquelle elle se situe. Cela permet d'établir les interventions les plus pertinentes afin que la personne aidée passe à l'étape suivante et, ultimement, mette fin au parcours d'exploitation sexuelle.

Le cycle de l'exploitation sexuelle et du changement n'est ni linéaire ni statique. C'est un parcours tout en fluctuations. Loin d'être malsains, les va-et-vient fréquents entre chacune des étapes sont plutôt salutaires. Changer, c'est plonger tête première vers l'inconnu, une expérience souvent plus anxiogène que les risques auxquels on s'expose. Le changement est une démarche résolument personnelle qui exige du temps.

« La porte du changement ne peut s'ouvrir que de l'intérieur. »

Jacques Salomé, psychosociologue et écrivain français

Y'a pas d'problèmes... ou si peu...



À l'étape de l'anticipation des avantages, la personne engagée dans un parcours d'exploitation sexuelle se situe généralement au stade de la précontemplation de la roue du changement. Il est donc inutile, voire dangereux, de lui faire prendre conscience des risques associés à la marchandisation de ses services sexuels. L'intervenant(e) s'assure avant tout de créer un lien de confiance avec elle.

À l'aide de questions ouvertes et des différentes techniques d'entretien (écoute active, reflet/reformulation, valorisation, résumé), l'intervenant(e) favorise l'expression des perceptions en ce qui a trait à la marchandisation des services sexuels et transmet des faits observables et mesurables sur l'industrie du sexe, sans essayer de convaincre la personne de quoi que ce soit. Son but est de faire émerger le discours-changement. L'intervenant(e) échange objectivement avec la personne sur la marchandisation des services sexuels. L'intervenant(e) l'aide à clarifier ses valeurs, favorise les échanges sur les relations saines et égalitaires ainsi que sur la sexualité, et évite de donner des conseils non sollicités.

Précontemplation



Au stade de l'implication, la personne est généralement en mesure de verbaliser des malaises au sujet de la marchandisation de ses services sexuels. Sans être convaincue de ses dangers, elle observe néanmoins les écueils qui peuvent joncher un parcours d'exploitation sexuelle. Si elle n'est pas directement aux prises avec ses méfaits (menaces, violences, problèmes de santé, pertes de relations, etc.), elle se situera au stade de la précontemplation. *A contrario*, elle peut reconnaître les risques pour sa sécurité et être ambivalente quant à la marchandisation de ses services sexuels. Elle peut alors se situer au stade de la contemplation de la roue du changement.

Précontemplation

Contemplation

L'intervenant(e) profite de l'occasion pour explorer l'ambivalence⁷⁸ de la personne en discutant objectivement de la marchandisation de ses services sexuels. L'intervenant(e) souligne les écarts entre les comportements de la personne et ses valeurs afin de créer une dissonance cognitive, c'est-à-dire une tension interne entre ses pensées, ses croyances, ses émotions et certaines de ses attitudes. L'intervenant(e) demeure à l'écoute des gains, même s'ils sont exagérés par la personne qui tente de se convaincre qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter. L'intervenant(e) clarifie avec elle les malaises,

78 L'intervenant(e) doit cependant être prudent(e) quant à l'utilisation de la balance décisionnelle, qui peut s'avérer contre-productive si la personne n'est pas prête à changer ou qu'elle est dans un état émotif l'empêchant d'entrevoir les avantages du changement.

sans la juger ni tenter de la convaincre qu'ils surpassent les bénéfices. Son but est toujours de permettre au discours-changement d'émerger. L'intervenant(e) s'assure de consolider son lien de confiance avec la personne et accroît son sentiment d'efficacité personnelle en valorisant ses forces et ses compétences.

Des problèmes ? Vraiment pas d'problèmes...



La personne en lune de miel déploie une énergie considérable pour taire toute forme de malaise, ignorer les méfaits liés à son mode de vie et ne pas penser aux dangers auxquels elle s'expose. Aucun changement n'est envisagé à cette étape concernant la marchandisation des services sexuels. La lune de miel est marquée par un fort sentiment d'impuissance pour l'entourage (parents, ami(e)s, intervenant(e)s, etc.).

La personne exploitée se situe souvent à l'extérieur même de la roue du changement lorsqu'elle est en lune de miel. Si elle est prise en charge pour un motif extrinsèque (placement, détention, pression de l'entourage, etc.), elle peut se trouver en précontemplation. Comme à l'étape de l'anticipation des avantages, il est inutile, voire contre-productif de tenter de la convaincre de quoi que ce soit. L'intervenant(e) maximise ses efforts pour consolider son lien de confiance avec la personne et les liens que celle-ci entretient avec les personnes significatives de son entourage. Il faut s'assurer qu'il y aura des gens qui seront là pour elle lorsqu'elle fera face à une situation de crise.

À l'aide de questions ouvertes et des techniques de l'entretien motivationnel, l'intervenant(e) s'intéresse à l'expérience, aux perceptions et aux émotions de la personne afin d'en arriver à une compréhension commune de sa situation. Il ou elle s'intéresse à la personne plutôt qu'à ce qu'elle fait. La lune de miel est souvent un moment idéal pour mieux connaître la personne, qui se trouve dans un état d'euphorie l'incitant à verbaliser sur ses besoins, ses champs d'intérêt, les gens et les lieux qu'elle fréquente, etc.

Précontemplation

Il est toutefois important de ne pas explorer en profondeur les avantages qu'elle tire de sa situation, car cela risque d'amplifier leur importance (ce qu'il faut à tout prix éviter). Cela ne signifie pas de tout accepter sans rien dire. L'intervenant(e) est clair(e) et cohérent(e) quant aux valeurs et aux conduites acceptables et à celles qui ne le sont pas en fonction de son mandat. Il ou elle prend position en dénonçant tout propos vexatoire et irrespectueux ou toute conduite dangereuse pour la sécurité de la personne ou celle d'autrui. Comme à l'étape de l'anticipation des avantages, l'intervenant(e) échange objectivement avec la personne des faits observables et mesurables sur l'industrie du sexe. Il ou elle l'aide à clarifier ses valeurs et favorise les échanges sur les relations consensuelles ainsi que sur la sexualité. L'intervenant(e) soulève respectueusement les incohérences dans le discours de la personne, souligne ses conflits de valeurs et évite de donner des conseils non sollicités.

Des problèmes ? Y'a que ça...



La situation de crise représente une période de déséquilibre importante. *A priori*, la personne a besoin d'être entourée de gens (parents, ami(e)s, intervenant(e)s, etc.) qui sont en pleine possession de leurs moyens et en mesure de la rassurer. Avant d'aborder la possibilité qu'elle amorce des changements, l'intervenant(e) doit prendre soin de la personne, éviter de dramatiser les risques (sans néanmoins les minimiser) et, surtout, éviter de la culpabiliser.

L'intervenant(e) doit objectivement évaluer les risques et le niveau de danger auxquels s'expose la personne (dettes, menaces, harcèlement, etc.). Il ou elle s'assure aussi de clarifier les intentions et les attentes de celle-ci. L'intervenant(e) invite la personne à informer les membres significatifs de son entourage (parents, fratrie, conjoint(e), ami(e)s, etc.) afin qu'ils contribuent aux stratégies nécessaires pour assurer sa sécurité et son bien-être physique et psychologique. Au besoin, l'intervenant(e) n'hésite pas à diriger la personne vers les différentes ressources susceptibles d'apaiser la crise (clinique médicale, suivi en toxicomanie, soutien psychologique, etc.) et à l'accompagner.

L'intervenant(e) est par ailleurs sensible aux risques que la personne aidée souffre d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Les épisodes répétés et prolongés d'abus en tous genres sont envahissants et bouleversent la vie des personnes qui y sont exposées. Même une seule expérience traumatique peut avoir des répercussions importantes. Il est donc essentiel de s'en préoccuper et d'agir en conséquence. L'intervenant(e) s'assure que la personne aidée a accès, si elle le désire, aux soins nécessaires pour traiter ses traumatismes.

Le trouble de stress post-traumatique (TSPT) est une réponse aiguë à une expérience stressante (récente ou ancienne) vécue directement (victime) ou indirectement (témoin)⁷⁹. Il peut être associé aux troubles anxieux et de l'humeur, et est semblable à la détresse aiguë. Il est question de TSPT lorsque les symptômes de re-viviscence⁸⁰, d'évitement⁸¹ ou d'anesthésie émotionnelle⁸² et d'hypervigilance⁸³ durent plus de quatre semaines⁸⁴. En cas d'occurrence, il importe d'obtenir de l'aide et un traitement.

Il est toutefois nécessaire de consulter un médecin puisque le diagnostic du TSPT est un acte réservé à des professionnel(le)s de la santé désigné(e)s.

En perte de contrôle, la personne en situation de crise est dorénavant exclusivement centrée sur les méfaits, reniant même parfois les bienfaits qu'elle a tirés de la marchandisation de ses services sexuels. La reconnaissance et l'expérience des conséquences subies ne sont toutefois pas garantes d'une volonté de changer et, encore moins, d'une détermination à le faire. À cette étape, la personne reconnaît qu'elle fait face à des problèmes, mais elle n'est pas forcément prête à changer, se situant en général au stade de la contemplation.

Contemplation

Pour favoriser le passage au stade de la détermination, l'intervenant(e) valorise toute décision de changer et renforce le pouvoir de changement de la personne. Il ou elle discute objectivement des conséquences liées à la marchandisation de ses services sexuels et prend la défense du *statu quo*. Il ou elle doit parfois rappeler à la personne qu'elle a tiré des bénéfices de son mode de vie, des avantages qui existent toujours et dont elle pourrait être tentée de profiter de nouveau. L'intervenant(e) renforce son sentiment d'efficacité personnelle et ne nie pas que tout changement implique une souffrance. Il ou elle permet au discours-changement d'émerger. Pour ce faire, l'intervenant(e) peut utiliser la formule suivante : « Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant "je m'en sens incapable" et 10 "je m'en sens tout à fait capable", dans quelle mesure te sens-tu capable de changer ? De quoi as-tu besoin pour maintenir ta confiance en ta capacité de changer ? »

Détermination

L'intervenant(e) peut, de la même manière, poser des questions à la personne sur l'importance qu'elle accorde ou non à la nécessité de changer pour améliorer ses conditions de vie et répondre à ses besoins. Il ou elle peut utiliser plus d'une stratégie de l'entretien motivationnel pour susciter le discours-changement chez la personne aidée. Il faut cependant éviter la balance décisionnelle, car la période de crise est trop émotive pour qu'une telle stratégie cognitive soit utilisée. En tout temps, l'intervenant(e) prend soin de la personne aidée et manifeste sa confiance en ses capacités.

Des problèmes ? J'en peux pus, faut qu'ça change...



Réflexion
Dilemme

Lorsque la personne est en réflexion, elle demeure ambivalente relativement au changement. Elle déploie beaucoup d'énergie à résoudre le dilemme et à décider si elle doit cesser ou non la marchandisation de ses services sexuels. Elle craint un scénario autant que l'autre. Néanmoins, elle reconnaît ses problèmes et est prête à changer dans un avenir rapproché. Elle se situe au stade de la détermination.

Détermination

À l'aide de la balance décisionnelle, l'intervenant(e) permet à la personne de peser le pour et le contre du *statu quo* et ceux du changement. Il ou elle peut aussi évoquer les extrêmes en utilisant les formules suivantes : « Que peut-il arriver de pire si tu pars ? Que peut-il arriver de mieux si tu pars ? Que peut-il arriver de pire si tu restes ? Que peut-il arriver de mieux si tu restes ? » L'intervenant(e) clarifie les besoins et les attentes de la personne aidée. Il ou elle l'accompagne dans la définition des forces et des compétences qu'elle possède déjà et qui l'aideront à changer et à se mobiliser vers l'adoption de nouvelles conduites pour répondre à ses besoins.

79 <https://www.esantementale.ca/Quebec/Trouble-de-stress-post-traumatique-TSPT/index.php?m=article&ID=8885>

80 Souvenirs envahissants, peur ou horreur identique à celle vécue lors de l'expérience, cauchemars, impression de revivre l'expérience.

81 Éviter des situations ou des personnes qui déclenchent des souvenirs douloureux, refus de parler de l'expérience ou d'y penser.

82 Difficulté à exprimer ses sentiments, désintéret des activités d'avant, oubli d'éléments de l'expérience ou incapacité d'en parler.

83 Nervosité constante, à l'affût des dangers.

84 Association américaine de psychiatrie (2015). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM-V). Columbia, Washington : Association américaine de psychiatrie (APA).

L'intervenant(e) encourage la personne dans le choix des meilleures stratégies pour changer. Il ou elle évite d'imposer ses solutions et demeure neutre afin de ne pas orienter les décisions de la personne. L'intervenant(e) doit tenir compte des besoins de celle-ci plutôt que des siens, cette dernière option pouvant être particulièrement tentante lorsque les personnes aidées sont mineures. S'il faut prendre des décisions avec lesquelles la personne pourrait être en désaccord pour assurer sa sécurité et son développement, l'intervenant(e) fait preuve de transparence et prend le temps nécessaire pour expliquer ses interventions. Si possible, il ou elle s'assure de la collaboration de la personne dans la mise en action de ces décisions⁸⁵.

En collaboration avec la personne aidée, l'intervenant(e) établit un plan d'action (ou de changement) préalable à l'action en déterminant et en hiérarchisant les besoins à combler et les moyens d'y parvenir. Le renforcement est particulièrement important à ce stade-ci, non seulement de la part de l'intervenant(e), mais aussi de l'entourage. Il ne faut pas hésiter à encourager la personne à mobiliser son réseau social (parents, ami(e)s, etc.) et professionnel (milieu communautaire et institutionnel) afin qu'il puisse la soutenir, l'aider à se concentrer sur ce qui est positif (bien-être, nouvelles activités, nouveaux pairs, satisfaction personnelle, fierté, etc.) et valoriser sa capacité à changer. Les causes de l'exploitation sexuelle étant multiples, l'intervenant(e) n'hésite pas à travailler de manière concertée avec les différents organismes œuvrant auprès des personnes exploitées sexuellement ou tout autre milieu d'intervention pouvant offrir du soutien dans les démarches de changement.

C'est assez... Je change...



Lorsque la personne est à l'étape de la coupure et de la distance, elle se situe généralement au stade de l'action de la roue du changement. Elle est décidée à mettre fin à la marchandisation de ses services sexuels et applique les stratégies définies au plan d'action (de changement ou d'intervention). Le changement vers des modifications du mode de vie est observable et mesurable.

Action

À l'aide de l'entourage (social et professionnel), l'intervenant(e) encourage la personne et la renforce dans ses nouveaux choix. Il ou elle l'accompagne dans la mise en œuvre des moyens définis au plan d'action (de changement ou d'intervention) et l'incite à développer son pouvoir d'agir en l'exposant à toutes les situations où il est possible pour elle de l'exercer. La rétroaction constructive est aussi essentielle. L'intervenant(e) apprend à la personne à s'autorenforcer chaque fois qu'elle ne cède pas à l'impulsion de marchander de nouveau ses services sexuels. L'intervenant(e) permet au discours-maintien d'émerger en renforçant les motivations à maintenir les changements. L'intervenant(e) consolide l'engagement de la personne à changer en explorant l'ambivalence post-décisionnelle, soit les bénéfices et les pertes du changement, à l'aide de la balance décisionnelle.

L'intervenant(e) prépare un plan de chute en déterminant toutes les situations à risque (ou pièges) auxquelles la personne pourrait devoir faire face et qui pourraient la conduire à marchander de nouveau ses services sexuels. L'intervenant(e) accompagne la personne dans le choix des meilleures stratégies pour réagir promptement aux signaux situationnels, comportementaux, affectifs et cognitifs susceptibles de représenter des situations risquant de provoquer une chute. Pour favoriser une sortie permanente du parcours d'exploitation sexuelle, il est essentiel que la personne soit en mesure d'anticiper les chaînes d'événements pouvant la conduire à s'engager de nouveau dans la marchandisation de ses services sexuels et d'y mettre fin le plus rapidement possible.



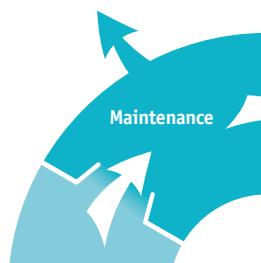
De manière générale, une personne engagée dans un parcours d'exploitation sexuelle s'y prendra à quelques reprises avant d'y mettre fin. Il est important, en cas de chute, de dédramatiser la situation et de déculpabiliser la personne qui, souvent, éprouve alors de la honte. L'intervenant(e) explique que la chute n'est pas une manifestation pathologique ni une preuve d'un manque de volonté de sa part, mais qu'elle fait partie du processus de changement. L'intervenant(e) lui rappelle les acquis qu'elle a faits et renouvelle sa confiance en sa capacité de changer.

⁸⁵ Cette stratégie est recommandée à chacune des étapes du cycle.

Afin de permettre à la personne de se ressaisir rapidement, l'intervenant(e) discute avec elle des facteurs qui ont précipité la reprise de la marchandisation des services sexuels. L'intervenant(e) l'aide à clarifier sa compréhension des signaux situationnels, comportementaux, affectifs et cognitifs susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés. Si nécessaire, l'intervenant(e) élabore, en collaboration avec la personne, un nouveau plan d'action (de changement ou d'intervention) et de chute.

S'il faut prendre des décisions avec lesquelles la personne aidée pourrait être en désaccord pour assurer sa sécurité et son développement, l'intervenant(e) fait preuve de transparence et prend le temps nécessaire pour expliquer ses actions. Si possible, l'intervenant(e) s'assure de la collaboration de la personne aidée dans la mise en œuvre de ces décisions.

SORTIE PERMANENTE



La personne sort de manière permanente du parcours de l'exploitation sexuelle et, de ce fait, de la roue du changement lorsqu'elle consolide ses nouvelles manières de répondre à ses besoins et que celles-ci font partie intégrante de son nouveau mode de vie. Pour favoriser la consolidation et la permanence des acquis, la personne doit être en mesure de se projeter positivement dans l'avenir. L'intervenant(e) s'assure que la personne établit un projet de vie et qu'elle reste motivée à s'éloigner du parcours d'exploitation sexuelle et, éventuellement, qu'elle y mette fin de manière permanente. L'intervenant(e) s'assure aussi qu'elle est en mesure de s'adapter aux aléas de la vie en ayant recours à des stratégies de *coping*, comme la résolution des problèmes et la demande d'aide.



CONCLUSION

Le présent document se veut une proposition d'un cadre de référence commun d'intervention en matière d'exploitation sexuelle s'appuyant sur des pratiques probantes. Il ne décrit pas l'intervention en milieu institutionnel, ni aucune autre d'ailleurs; il s'agit des lignes directrices qui devraient guider, de manière générale, l'accompagnement individuel des personnes, mineures ou adultes, hommes, femmes ou trans, qui marchandent leurs services sexuels.

Le document se veut aussi une réponse aux conflits moraux que suscite l'intervention en matière d'exploitation sexuelle, qui eux non plus ne sont pas toujours réglés. Il existe en effet, encore à ce jour, une perception implicitement dualisée de la personne en situation d'exploitation sexuelle qui nuit à la concertation des efforts pour lui venir en aide. La perception de la victime (souvent mineure), qui exige qu'on la protège malgré elle s'il le faut, s'oppose encore et toujours à celle de la travailleuse du sexe volontaire (souvent adulte), qui est libre de choisir d'être aidée ou non. L'acceptabilité morale et les croyances basées sur des valeurs personnelles (plutôt que sur des données issues de la recherche) rattachées à l'industrie du sexe, à la marchandisation des services sexuels et à l'exploitation sexuelle nuisent à l'adoption de politiques efficaces. Elles constituent un frein à la mise en œuvre de programmes qui peuvent sauver des vies non seulement sur le plan physique, mais surtout sur le plan existentiel: vivre librement et de manière autonome dans des conditions de vie décentes au service du bien-être physique, psychologique et social.

Le présent cadre de référence pose ses fondements sur l'idée qu'une personne en situation d'exploitation sexuelle, qu'elle soit mineure ou adulte, est à la fois une victime de violences dont il faut prendre soin **et** une personne libre de faire des choix, aussi risqués soient-ils pour sa sécurité. De ce fait, il mise sur la capacité des personnes exploitées sexuellement d'agir sur leur trajectoire de vie et de reprendre du contrôle sur leur vie dans une perspective de réduction des méfaits (pragmatique et humaine) plutôt que de prohibition (contrôle et aliénation), dont les dommages dépassent largement les bienfaits sur les plans de la santé, de la société et de l'économie.

Le cadre de référence s'appuie également sur le principe qu'il faut soutenir d'une part la capacité des personnes en situation d'exploitation sexuelle de faire des choix qui sont bons pour elles et d'autre part leur pouvoir de résoudre leurs problèmes, peu importe lesquels. Plutôt que de se limiter à simplement gérer les risques auxquels les personnes en situation d'exploitation sexuelle s'exposent, il est plus efficace de soutenir ces dernières pour qu'elles arrivent à réduire, voire à éliminer, elles-mêmes les méfaits qui menacent leur sécurité et leur développement. La meilleure stratégie pour assurer la protection des personnes mineures et adultes en situation d'exploitation sexuelle est de les amener à développer leur autonomie afin qu'elles évitent de demeurer ou de se retrouver à la rue. Pour y arriver, elles doivent être exposées à toutes les occasions et à toutes les situations où il est possible d'éprouver son jugement, de s'entraîner à faire des choix, de s'affirmer, de développer ses compétences sociales et d'exercer son pouvoir d'agir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amrhein, P.C., Miller, W.R., Yahne, C.E., Palmer, M., et Fulcher, L. (2003). Client Commitment Language During Motivational Interviewing Predicts Drug Use Outcomes. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(5) : 862–878.
- Association américaine de psychiatrie (2015). Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-V). Columbia, Washington : Association américaine de psychiatrie (APA).
- Association canadienne de santé publique (2014). *Le travail du sexe au Canada : la perspective de la santé publique*. Ottawa : Association canadienne de santé publique.
- Bandura, A. (1977) Self-Efficacy: Toward a Unifying Theory of Behavioral Change. *Psychological Review*, 84(2) : 191–215.
- Briere, J., et Lanktree, C. (2013). *Integrative Treatment of Complex Trauma for Adolescents (ITCT-A)*. Guide de traitement (2e éd.). Californie, Los Angeles : <https://keck.usc.edu/adolescent-trauma-training-center/>.
- Brisson, P. (1997). *L'approche de réduction des méfaits : sources, situation, pratiques*. Québec : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, Gouvernement du Québec.
- Brisson, P. (2014). *Prévention des toxicomanies. Aspects théoriques et méthodologiques* (2e éd.). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Bruhns, M.E., Del Prado, A., Slezakova, J., Lapinski, A.J., Li, T., et Pizer, B. (2018). Survivors' Perspectives on Recovery from Commercial Sexual Exploitation Beginning in Childhood. *The Counseling Psychologist*, 46(4) : 413–455.
- Colin, A. (2012). L'imaginaire géographique du tourisme sexuel. *Cairn.info*, 2(76) : 16–39.
- Côté, C. et Le Blanc, A. (2018). *Pratique intégrant la notion de trauma auprès des adolescents : trousse de soutien*. Montréal, Québec : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Chen, X., Tyler, K.A., Whitbeck, L.B., et Hoyt, D.R. (2004). Early Sexual Abuse, Street Adversity, and Drug Use Among Female Homeless and Runaway Adolescents in the Midwest. *Journal of Drug Issues*, 34 : 1–22.
- Cole, J., Sprang, G., Lee, R., et Cohen, J. (2016). The Trauma of Commercial Sexual Exploitation of Youth: A Comparison of CSE Victims to Sexual Abuse Victims in a Clinical Sample. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(1) : 122–146.
- Deci, E.L., et Ryan, R.M. (2002). *Handbook of Self-Determination Research*. Rochester : University of Rochester Press.
- Dodsworth, J. (2012). Pathways Through Sex Work: Childhood Experiences and Adult Identities. *British Journal of Social Work*, 42(3) : 519–536.
- Dorais, M., avec la collaboration de P. Corriveau (2006). *Jeunes filles sous influence : prostitution et gangs de rue*. Québec., Montréal : VLB Éditeur.
- Feldstein Ewing, S.W., Apodaca, T.R., et Gaume, J. (2016). Ambivalence: Prerequisite for Success in Motivational Interviewing with Adolescents? *Addiction*, 111 : 1900–1907.
- Fleury, E., et Fredette, C. (2002). *Guide d'accompagnement et d'animation de la bande dessinée Le silence de Cendrillon*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.
- Greenbaum, J., Crawford-Jakubiak, J.E., & Committee on Child Abuse and Neglect. (2015). Child Sex Trafficking and Commercial Sexual Exploitation: Health Care Needs of Victims. *Pediatrics*, 135(3) : 566–574.
- Hanigan, P. (1990). *La jeunesse en difficulté : comprendre pour mieux intervenir*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Jensen, C.D., Cushing, C.C., Aylward, B.S., Craig, J.T., Sorell, D.M., et Steele, R.G. (2011). Effectiveness of Motivational Interviewing Interventions for Adolescent Substance Use Behavior Change: A Meta-Analytic Review. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 79(4) : 433–440.
- Lancôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Parent, G., Paquette, G., et Turcotte, M. (2016). *La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*. Rapport de recherche soumis au Fonds de recherche – Société et culture. Longueuil : Université de Sherbrooke.
- Lazarus, R.S., et Folkman, S. (1984). *Stress, Appraisal and Coping*. New York : Springer

- Lundahl, B.W., Kunz, C., Brownell, C., Tollefson, D., et Burke, B.L. (2010). *A Meta-Analysis of Motivational Interviewing: Twenty-Five Years of Empirical Studies*, 20(2): 137–160.
- Marlatt, G.A., et Donovan, D.M. (2005). *Relapse Prevention: Maintenance Strategies in the Treatment of Addictive Behaviors*. New York: The Guilford Press.
- Miller, W.R., et Rollnick, S. (2002). *Motivational Interviewing: Preparing People for Change* (2e éd.). New York: Guilford Press.
- Miller, W.R., et Rollnick, S. (2006). *L'entretien motivationnel*. Paris: InterÉditions.
- Miller, W.R., Rollnick, S., Michaud, P., et Lécalier, D. (2013). *L'entretien motivationnel: aider la personne à engager le changement*. Paris: InterÉditions.
- Miller, W.R., et Rose, G.S. (2015). Motivational Interviewing and Decisional Balance: Contrasting Responses to Client Ambivalence. *Behavioural and Cognitive Psychotherapy*, 43: 129–141.
- Muraya, D.N., et Fry, D. (2016). Aftercare services for child victims of sex trafficking: a systematic review of policy and practice. *Trauma, Violence & Abuse*, 17(2), 204–220.
- Norcross, J.C., Krebs, P.M., et Prochaska, J.O. (2011). Stages of Change. *Journal of Clinical Psychology*, 67: 143–154.
- Prochaska, J.O., et DiClemente, C.C. (1982). Transtheoretical therapy: Toward A More Integrative Model of Change. *Psychotherapy: Theory, Research & Practice*, 19(3): 276–288.
- Prochaska, J.O., Norcross, J.C., et DiClemente C.C. (1994). *Changing for Good*. New York: Avon Books, Inc.
- Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM), décembre 2020. Québec, Québec: Assemblée nationale du Québec, Gouvernement du Québec.
- Reid, J.A., et Piquero, A.R. (2014). On the Relationships Between Commercial Sexual Exploitation/Prostitution, Substance Dependency, and Delinquency in Youthful Offenders. *Child Maltreatment*, 19(3-4): 247–260.
- Ricard-Guay, A. (2015). *Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec: perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention*. Thèse de doctorat inédite. Québec, Montréal: Université McGill.
- Rosa, J., et Chadillon-Farinacci, V. (2014). *Exploitation sexuelle et sujets connexes*. Montréal: Service de police de la Ville de Montréal.
- Secrétariat à la condition féminine (2016). *Les violences sexuelles, c'est non*. Québec, Québec: Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec.
- Smedslund, G., Berg, R.C., Hammerstrøm, K., Steiro, A., Leiknes, K.A., Dahl, H.M., et Karlsen, K. (2011). Motivational Interviewing for Substance Abuse. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, 5: CD008063.
- Szczepanik, G., Ismê, C., et Boulebsol, C. (2014). *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*. Rapport de recherche de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES).
- Tyler, K.A., et Johnson, K.A. (2006). Trading Sex: Voluntary or Coerced? The Experiences of Homeless Youth. *The Journal of Sex Research*, 43: 208–216.
- Vinet-Bonin, A. (2013). *Quand l'appel à l'aide n'est pas entendu: l'expérience de femmes en processus de sortie de la prostitution*. Mémoire de maîtrise. Québec, Montréal: Université de Montréal.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 